Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20260215-2026CD0208-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2026
Publication : 17/02/2026

AVENANT N°3
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA COMMUNE DE MONTVERDUN

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre
La commune de Montverdun, représentée par son maire, Madame Martine MATRAT, dûment autorisée à cet effet par délibération n°CM2026-2901-012 du 29 janvier 2026 , ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et
Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,
Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 29 mars 2018 et les avenants n°1 en date du 27 décembre 2018 et n°2 en date du 14 décembre 2023.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n°3 :

Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n° 2 et relatif au service mis à disposition de l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2024 et 2025, sur le territoire de Loire Forez, des voies communales ont été créés ou revêtues, des voies privées de lotissement ont été classées dans le domaine public communal. Par application de l'intérêt communautaire en matière de voirie, ces voies supplémentaires ont donc été transférées à Loire Forez agglomération. D'autres voies ont été remunicipalisées car déclassées du domaine public ou originellement transférées par erreur.

La commune étant concernée par un ou plusieurs transferts de voies, le périmètre d'intervention pour l'entretien des voies communautaires situées sur son territoire évolue donc à compter de 2025. Ainsi, Ainsi, il convient de remplacer l'annexe n° 1 de l'avenant n° 2.

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Montverdun, le 6 février 2026

Pour la commune de Montverdun

Le maire
Martine MATRAT

MAIRIE DE MONTVERDUN 42600 (Loire)

Pour Loire Forez agglomération

Signé électroniquement le 15/02/2026

Pour le Président, par délégation
le vice-président délégué à la voirie
Georges THOMAS

Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune actualisé

Annexe 1

DEFINITION DU BESOIN OPTIMUM DE FONCTIONNEMENT DE MONTVERDUN — **19 455** mètres de voies transférées — modifié janvier 2025

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	280,00 €	1 agent20€/h+1véhicule équipé15€/h (0,02€/ml sur CALF 45)		1 passage à 30km/h/mois sur les voies+ coef maj/com	280,00 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre Xt*((20*2)+15)*3,5	192,50 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d'enrobé froid (0,19kg/ml soit 0,04€/m CALF 45l)	136,00 €	1 T d'enrobé froid	328,50 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic (0,1kg/ml soit 0,10€/ml CALF 45l)	2 000,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 1,9T de PATA	2 000,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	1 249,52 €	1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse (0,25€/ml CALF 45)	3 616,74 €	2 PASSAGES/an	4 866,26 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan		2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne (0,15€/ml CALF 45)	4 728,00 €	15 720 Mètres de fossés/8ans soit 1965ml/an	4 728,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	661,50 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture (0,15€/ml CALF 45)	1 228,50 €	153 Eléments de signa dont 36 STOP ET CLP/10ans et autres 117/20ans	1 890,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan	228,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture (0,07€/ml CALF 45)		38 STOP ET CLP/5ans	228,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan					- €
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé adapté (0,08€/ml CALF 45)	648,00 €	(12 arbresX63€)/ x années	648,00 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et élements de sécurité	735,00 €	1agent+1Véhicule équipé 2h/OA/an (0,023€/ml CALF 45)		10,5 OA	735,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluv	Néttoyage, création et réparation	3 200,10 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien (0,28€/ml CALF 45)	827,36 €	Hydrocurage de 130 ouvrages/an + 4,2 réparations	4 027,46 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	200,00 €	10/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif) (0,04€/ml CALF 45)			200,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délignement, purges, busage de fossé etc...)		800,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture (0,04€/ml)			800,00 €
		7 546,62 €		**13 184,60 €**		**20 731,22 €**

Cout de Fonctionnement /m	1,07 €